



Casino, Guichard-Perrachon

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 5 MAI 2017

Compte-rendu

Lors de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire qui s'est réunie le 5 mai 2017 au Palais Brongniart, à Paris (75002), place de la Bourse, le nombre d'actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance était de :

- 3 256 à l'Assemblée générale ordinaire, détenant ensemble 82 085 674 actions (soit 74,06% des actions ayant le droit de vote) et représentant 132 705 118 voix ;
- 3 238 à l'Assemblée générale extraordinaire, détenant ensemble 82 052 273 actions (soit 74,03% des actions ayant le droit de vote) et représentant 132 645 376 voix.

Toutes les résolutions soumises au vote des actionnaires ont été adoptées.

Assemblée générale ordinaire

Les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2016 ont été approuvés (*première et deuxième résolutions*) ainsi que l'affectation du résultat se traduisant par la distribution d'un dividende de 3,12 € par action (*troisième résolution*). Compte tenu du versement d'un acompte sur dividende de 1,56 € par action le 30 novembre 2016, le solde du dividende, d'un montant de 1,56 € par action, sera mis en paiement le 11 mai 2017 (date de détachement le 9 mai 2017).

De même, l'Assemblée générale a approuvé chacune des conventions réglementées suivantes :

- la lettre d'engagements, en date du 8 août 2016, à l'égard de Cnova N.V., aux termes de laquelle, dans le cadre des opérations de regroupement des activités de Cnova Brésil au sein de Via Varejo, la société Casino, Guichard-Perrachon s'était engagée, sous conditions, à l'égard de la société Cnova N.V. à déposer une offre publique sur les titres de Cnova N.V. et à voter en faveur de l'opération de fusion lors de l'Assemblée générale des actionnaires de Cnova N.V., ces opérations étant désormais réalisées (*quatrième résolution*) ;
- l'acte modificatif en date du 31 janvier 2017 à la Convention de partenariat conclue avec la société Mercalys le 2 juillet 2012 (*cinquième résolution*) ;
- les avenants n° 2 et n° 3, en date respectivement du 16 décembre 2016 et du 14 mars 2017, à la convention de conseil stratégique conclue avec la société Euris le 5 septembre 2003 (*sixième résolution*).

L'Assemblée générale a également émis un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au Président-Directeur général au titre de 2016 (*septième résolution*) et approuvé les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de la rémunération du Président-Directeur général, au titre de 2017 (*huitième résolution*).

Elle a, en outre, renouvelé les mandats d'administrateur, pour une durée de 3 ans, de M. Gérald de Roquemaurel (*neuvième résolution*), de M. David de Rothschild (*dixième résolution*) et de M. Frédéric Saint-Geours (*onzième résolution*) ainsi que des sociétés Euris (*douzième résolution*) et Foncière Euris (*treizième résolution*). Elle a, par ailleurs, nommé Madame Christiane Féral-Schuhl en qualité d'administratrice pour une durée de 3 ans (*quatorzième résolution*) et décidé de ne pas pourvoir le poste vacant suite à la cessation des fonctions de M. Marc Ladreit de Lacharrière (*quinzième résolution*).

L'Assemblée générale a également renouvelé l'autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet d'acquérir des actions de la Société (*seizième résolution*).

Assemblée générale extraordinaire

Puis, l'Assemblée générale a renouvelé, pour 26 mois, les différentes autorisations financières conférées au Conseil d'administration afin de permettre à la Société de faire appel, le cas échéant, au marché pour la poursuite de sa stratégie de développement et l'amélioration de sa structure financière. Ainsi, l'Assemblée a :

- délégué au Conseil d'administration, la compétence d'émettre des actions de la Société ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société ou de l'une de ses filiales, avec maintien du droit préférentiel de souscription (*dix-septième résolution*) ;
- délégué au Conseil d'administration, la compétence d'émettre des actions de la Société ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société ou de l'une de ses filiales, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre au public (*dix-huitième résolution*) ;
- délégué au Conseil d'administration, la compétence d'émettre des actions de la Société ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société ou de l'une de ses filiales, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie de placement privé visé à l'article L.411-2,II du Code monétaire et financier (*dix-neuvième résolution*) ;
- autorisé le Conseil d'administration, dans le cadre des émissions réalisées sans droit préférentiel de souscription par offre au public ou par placement privé, dans la limite de 10% du capital social par an, de fixer le prix d'émission sur la base de la moyenne pondérée du cours de l'action au cours des dix dernières séances de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 5% (*vingtième résolution*) ;
- autorisé le Conseil d'administration, en cas de demandes excédentaires, à augmenter le montant de l'émission initiale dans le cadre d'augmentations de capital réalisées avec ou sans droit préférentiel de souscription (*vingt-et-unième résolution*) ;
- délégué au Conseil d'administration la compétence d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise (*vingt-deuxième résolution*) ;
- délégué au Conseil d'administration la compétence d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société (*vingt-troisième résolution*) ;
- délégué au Conseil d'administration le pouvoir d'émettre, dans la limite de 10% du capital de la Société, des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (*vingt-quatrième résolution*) ;
- limité le montant global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou à terme, en vertu des délégations susvisées à 59 millions d'euros, le montant global des augmentations de capital pouvant être réalisées, immédiatement et/ou à terme, sans droit préférentiel de souscription ne pouvant dépasser 16,9 millions d'euros, et celui des émissions de titres de créance qui pourraient être réalisées sur la base de ces délégations à 2 milliards d'euros ou sa contre-valeur en devises, ou en unités monétaires composites (*vingt-cinquième résolution*).

Le Conseil d'administration ne pourra, sauf autorisation préalable par l'Assemblée générale, faire usage de ces délégations et autorisations conférées à compter du dépôt par un tiers d'un projet d'offre publique visant les titres de la Société et ce, jusqu'à la fin de la période d'offre.

Par ailleurs, l'Assemblée générale a autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 38 mois, à consentir des options d'achat d'actions (*vingt-sixième résolution*) et des options de souscription d'actions (*vingt-septième résolution*) ainsi qu'à attribuer gratuitement des actions de la Société (*vingt-huitième résolution*) au bénéfice des membres du personnel de la Société ainsi que du personnel et des mandataires sociaux des sociétés qui lui sont liées, dans la limite de 2% du nombre total des actions représentant le capital social de la Société au jour de l'Assemblée générale. Les dirigeants mandataires sociaux de la Société ne peuvent être bénéficiaires ni d'options d'achat ou de souscription d'actions, ni d'attributions gratuites d'actions.

L'Assemblée générale a également autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, à :

- augmenter le capital social ou céder des actions autodétenues au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise de la Société et des sociétés qui lui sont liées, étant précisé que le nombre total d'actions pouvant être émises ne pourra être supérieur à 2% du nombre total des actions représentant le capital social de la Société au jour de l'Assemblée générale (*vingt-neuvième résolution*) ;
- réduire le capital social par annulation d'actions détenues en propre, dans la limite de 10% du capital existant à la date de l'annulation (*trentième résolution*).

Puis, l'Assemblée générale a modifié les articles 14, 16 et 29 des statuts de la Société afin d'introduire les modalités de nomination du ou des administrateurs représentant les salariés au sein du Conseil d'administration, en application des dispositions de la loi n°2013-504 du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi telle que modifiée par la loi n°2015-994 relative au dialogue social et à l'emploi du 17 août 2015 (*trente-et-unième résolution*).

L'Assemblée générale a également décidé de porter de 70 à 75 ans l'âge limite pour l'exercice des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général et de modifier en conséquence la rédaction des articles 20 et 21 des statuts (*trente-deuxième résolution*).

Puis, l'Assemblée générale a approuvé la modification du 2^e alinéa de l'article 4 des statuts et du 2^e alinéa du paragraphe IV de l'article 25 des statuts afin de les mettre en conformité avec les dispositions légales en vigueur (*trente-troisième résolution*) et a délégué au Conseil d'administration la compétence à l'effet d'apporter les modifications nécessaires aux statuts de la Société pour les mettre en conformité avec toutes dispositions législatives et réglementaires, sous réserve de ratification par l'Assemblée générale (*trente-quatrième résolution*).

Enfin, l'Assemblée générale a conféré tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts, publications ou formalités prescrits par la loi (*trente-cinquième résolution*).

Résultat des votes par résolution

Résolutions de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

Résolutions	Objet	Pour		Contre		Abstention	
		%	Nombre de voix	%	Nombre de voix	%	Nombre de voix
1	Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016	99,94%	132 625 200	NS	4 389	0,06%	75 529
2	Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016	99,79%	132 422 009	0,13%	175 980	0,08%	107 129
3	Affectation du résultat et Fixation du dividende	99,75%	132 368 872	0,19%	258 209	0,06%	78 037
4	Approbation de la lettre d'engagements au profit de la société Cnova N.V. ⁽¹⁾	99,93%	132 613 567	0,01%	13 191	0,06%	76 894
5	Approbation de l'acte modificatif à la convention de partenariat avec la société Mercialys ⁽²⁾	99,93%	132 493 362	0,01%	14 060	0,06%	77 804

NS : non significatif.

⁽¹⁾ les actionnaires concernés, représentant 1 466 voix, n'ont pas pris part au vote

⁽²⁾ les actionnaires concernés, représentant 119 892 voix, n'ont pas pris part au vote.

Résolutions de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire (suite)

Résolutions	Objet	Pour		Contre		Abstention	
		%	Nombre de voix	%	Nombre de voix	%	Nombre de voix
6	Approbation des avenants n°2 et n°3 à la convention de conseil stratégique conclue avec la société Euris ⁽³⁾	88,43%	117 285 172	11,51%	15 266 711	0,06%	76 923
7	Avis sur les éléments de rémunération due ou attribuée au Président-Directeur général au titre de 2016	98,55%	130 775 453	1,40%	1 855 950	0,06%	73 715
8	Approbation des principes de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération du président-Directeur général au titre de 2017	93,82%	124 500 511	6,12%	8 126 669	0,06%	77 938
9	Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Gérald de Roquemaurel	97,99%	130 036 821	1,95%	2 581 468	0,07%	86 829
10	Renouvellement du mandat d'administrateur de M. David de Rothschild	98,72%	131 005 744	1,22%	1 623 091	0,06%	76 283
11	Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Frédéric Saint-Geours	99,34%	131 828 639	0,60%	801 064	0,06%	75 415
12	Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Euris	98,28%	130 421 842	1,66%	2 207 843	0,06%	75 433
13	Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Foncière Euris	98,63%	130 881 675	1,32%	1 747 745	0,06%	75 698
14	Nomination de Mme Christiane Féral-Schuhl en qualité d'administratrice	99,91%	132 585 219	0,03%	45 237	0,06%	74 662
15	Vacance d'un poste d'administrateur	99,79%	132 424 758	0,15%	203 173	0,06%	77 187
16	Autorisation d'achat par la Société de ses propres actions	93,80%	124 480 044	6,14%	8 148 711	0,06%	76 363

⁽³⁾ les actionnaires concernés, représentant 74 846 voix, n'ont pas pris part au vote

Résolution de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

Résolutions	Objet	Pour		Contre		Abstention	
		%	Nombre de voix	%	Nombre de voix	%	Nombre de voix
17	Augmentation de capital avec maintien du DPS	98,73%	130 959 882	1,22%	1 615 193	0,05%	70 301
18	Augmentation de capital, avec suppression du DPS, par voie d'offre au public	98,82%	131 080 251	1,12%	1 491 446	0,06%	73 679
19	Augmentation de capital, avec suppression du DPS, par voie de placement privé	98,80%	131 057 852	1,14%	1 515 601	0,05%	71 923
20	Fixation dérogatoire du prix des émissions réalisées sans DPS	98,82%	131 078 918	1,13%	1 493 568	0,05%	72 890
21	Augmentation du montant de l'émission initiale en cas de demandes excédentaires	98,02%	130 017 393	1,89%	2 501 363	0,10%	126 620
22	Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfice, primes ou autres sommes	99,44%	131 903 111	0,51%	670 880	0,05%	71 385
23	Augmentation de capital dans le cadre d'une offre publique initiée par la Société	99,06%	131 404 511	0,88%	1 166 465	0,06%	74 400
24	Augmentation de capital en vue de rémunérer des apport de titres consentis à la Société	98,98%	131 295 399	0,96%	1 278 352	0,05%	71 625
25	Limitation globale des autorisations financières	98,95%	131 256 843	0,99%	1 312 015	0,06%	76 518
26	Autorisation de consentir des options d'achat d'actions aux salariés	94,16%	124 901 275	5,78%	7 670 526	0,06%	73 575
27	Autorisation de consentir des options de souscription d'actions aux salariés	93,65%	124 221 541	6,29%	8 345 599	0,06%	78 236
28	Autorisation d'attribuer gratuitement des actions aux salariés	91,16%	120 915 077	8,78%	11 652 164	0,06%	78 135
29	Augmentation de capital au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise	99,56%	132 057 076	0,39%	511 185	0,06%	77 115
30	Autorisation de réduire le capital social par annulation d'actions détenues en propre	99,89%	132 495 822	0,06%	74 588	0,06%	74 966
31	Modification des articles 14, 16 et 29 des statuts (Administrateur représentant les salariés)	99,93%	132 550 399	0,01%	16 691	0,06%	78 286
32	Modification des articles 20 et 21 des statuts (limite d'âge du Président du Conseil d'administration et du Directeur général)	96,81%	128 412 642	3,13%	4 152 275	0,06%	80 459
33	Modification des articles 4 et 25 des statuts (mise à jour)	99,93%	132 556 527	0,01%	11 194	0,06%	77 655

Résolutions de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire (suite)

Résolutions	Objet	Pour		Contre		Abstention	
		%	Nombre de voix	%	Nombre de voix	%	Nombre de voix
34	Délégation pour mise en conformité des statuts avec toutes dispositions légales ou réglementaires	94,12%	124 841 028	5,82%	7 724 674	0,06%	79 674
35	Pouvoirs pour formalités	99,91%	132 527 485	NS	3 440	0,09%	114 451

NS : non significatif.

Composition du Conseil d'administration à l'issue de l'Assemblée générale du 5 mai 2017

Président-Directeur Général

Jean-Charles Naouri

Administrateurs

Nathalie Andrieux
Administratrice indépendante

Catherine Lucet
Administratrice indépendante

Diane Coliche
Représentante de la société Matignon Diderot

Gérald de Roquemaurel
Administrateur indépendant

Jacques Dumas
Représentant de la société Euris

David de Rothschild

Christiane Féral-Schuhl
Administratrice indépendante

Frédéric Saint-Geours
Administrateur indépendant référent

Sylvia Jay
Administratrice indépendante

Michel Savart
Représentant de la société Foncière Euris

Didier Lévêque
Représentant de la société Finatis

Censeurs

Henri Giscard d'Estaing

Gilles Pinoncély

Composition des Comités à l'issue de l'Assemblée générale du 5 mai 2017

Suite à la réunion du Conseil d'administration à l'issue de l'Assemblée générale, la composition des Comités du Conseil est la suivante :

Comité d'audit

Catherine Lucet, *Présidente,*
administratrice indépendante

Frédéric Saint-Geours
administrateur indépendant référent

Gérald de Roquemaurel
administrateur indépendant

Comités des nominations et des rémunérations

Gérald de Roquemaurel, *Président,*
administrateur indépendant

Nathalie Andrieux
administratrice indépendante

Jacques Dumas

Comité de Gouvernance

Frédéric Saint-Geours, *Président,*
administrateur indépendant référent

Sylvia Jay
administratrice indépendante

David de Rothschild